

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Compte-rendu affiché le : 18 décembre 2017

Date de transmission en Sous-Préfecture :

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2017

N° 17-12-08

OBJET :
**Syndicat Intercommunal
des Transports Scolaires –
Demande de retrait de la
commune.**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance :** 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel ORIOL – Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – René THELISSON – Dominique PAULMIER - Guillaume RONDOT – Sylvie ROBERT – Catherine MAREY – Corinne BOICHON – Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD - Geneviève NIGAY – Mireille PAULET – Daniel DUCROS.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Odile CLAVIERES à Muriel ORIOL – Patrice THOLLOT à René THELISSON – Marie-Ange LAURENT à Dominique PAULMIER – Valérie BLANCHARD à Svitlana PRESSENSE – Lionel CANNOO à Catherine COMBE – Francis LEMERCIER à Mireille PAULET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20171214-17-12-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2017

Affichage : 18/12/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES – DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE

Madame Joëlle VILLEMAGNE, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, rappelle que la commune de Saint-Galmier adhère depuis sa création, en 1976, au Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires de Saint-Galmier- Veauche.

Or, elle rappelle aussi que les transports scolaires sont organisés par la Communauté d'agglomération de Saint-Etienne Métropole qui a vocation à assurer, dans des conditions qualitatives optimales, le transport d'élèves domiciliés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. La Direction des Transports et Mobilité de Saint-Etienne Métropole assure l'intégralité de la gestion du service.

La Commune de Saint-Galmier ayant intégré Saint-Etienne métropole depuis le 1^{er} janvier 2017, Madame VILLEMAGNE propose de demander le retrait de Saint-Galmier du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DEMANDE** le retrait de la Commune de Saint-Galmier du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 18 décembre 2017.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20171214-17-12-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2017

Affichage : 18/12/2017